

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - Janv.92 N° 28

Proposition en vue de la constitution de quatre projets de
préaménagement et d'aménagement - à finalité principale de
production ligneuse - couvrant approximativement 800.000 ha
dans la région oranaise.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prenait la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F, un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 par le personnel du C.A.R.E.F* en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pineraie de Saida fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expertises, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution intellectuelle - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant, les responsables du vice-ministère de l'Environnement et des Forêts paraissaient juger l'expérience suffisamment probante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi qu'à l'invite expresse du responsable du secteur forestier de l'époque, fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha couvrant une partie substantielle de la pineraie oranaise. Il s'agissait de réaliser, sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant, une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche globale, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain et rigoureusement planifiée. L'objectif argumenté de l'entreprise consistait à réunir les conditions indispensables à la mise au point d'aménagements intensifs concrets considérés principalement sous l'angle de la production ligneuse.

Fin 1986-début 1987, quelques semaines à peine après l'approbation du projet par les instances concernées - y compris le ministère de la planification- la hiérarchie forestière de la wilaya de Saida décidait de recourir à son tour, et une nouvelle fois aux habituelles initiatives intempestives relevant concomitamment du délit de droit commun et de l'arbitraire administratif en vue de vider de son contenu le programme envisagé. Par la suite, on assista effectivement sur le terrain à une série d'interventions désordonnées, dénuées de finalité positive, ne disposant

+++

* avec la collaboration décisive de préposés de la circonscription de Djelfa et d'agents de l'ancienne conservation d'Alger.

pas de contrepartie aux dépenses engagées sauf à considérer que des versements financiers destinés à susciter un solde positif virtuel dans la comptabilité de l'O.N.T.F constituent une prouesse professionnelle. A titre d'illustration, le nouveau directeur du projet Pineraiie, a fait procéder en 1988, malgré les réserves réitérées de son personnel technique, - ouvriers compris - à "l'élagage" de fourrés naturels de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf sous prétexte semble -t-il que des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saida imposait pareil massacre rémunéré sur fonds publics.

Sur un autre plan, les forêts d'Oranie, dont celles des monts de Daia et de Saida, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à la croyance parfois inconsidérément colportée par des forestiers. Or pour que le préaménagement représente une méthode cohérente il convient obligatoirement que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt fassent l'objet d'une prise en charge à l'étape de la mise en place des réseaux de compartimentage et de desserte qui, cette fois, seront assis à une densité non uniforme. Ces considérations simples - autant dire ces lapalissades - admises, et en application d'une décision prise conjointement à la fin de l'année 1986 par les responsables centraux et locaux de l'administration forestière et de l'O.N.T.F, un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre de la même année en prévision de son application en 1987 dans la forêt domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saida. C'est sans doute la crainte de voir un jour la forêt de Tafrent épargnée par l'arsenal des moyens habituels de destruction qui la rongent à grande allure: incendies, pâturage, défrichements, coupes, qui amena la hiérarchie forestière de Saida, confortée par l'appui d'autres centres de décision, à donner un coup d'arrêt au projet d'extension du préaménagement.

En mai 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier qui avait, en 1986, approuvé le programme précédemment évoqué, est nommé à la tête de l'agence nationale des Forêts. Dès pratiquement son installation dans ses nouvelles fonctions, il demande, par note en date du 18 juin 1991, aux conservateurs de Saida et de Sidi-bel-Abbès comme à l'inspecteur régional d'Oran pour l'A.N.F, la réactivation du projet laissé en suspens de même que l'établissement du bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Sans grande surprise, ce fut un verbiage confus et tendancieux qui tint lieu de réponse officielle. Malgré cette preuve supplémentaire de mauvaise volonté flagrante, le directeur général de l'A.N.F persiste à affirmer que l'importante fraction de l'encadrement forestier hostile à la réhabilitation du patrimoine sylvestre algérien peut être encore amenée à résipiscence et qu'il convient de poursuivre les efforts destinés à la mise au point de techniques et de

programmes affinés de préaménagement, d'aménagement et de sylviculture.

Aussi, sont énumérés ici les territoires - qu'ils relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - proposés pour leur regroupement en quatre projets couvrant au total approximativement 800.000 ha et ayant pour centres de décision: le premier, Telagh; le deuxième, Frenda; le troisième, El-Bayadh; le quatrième, Sebdou.

1. Le premier projet (direction régionale de Telagh).

1.1 Forêts incluses dans le projet.

1.1.1 Wilaya de Saida.

- Forêts domaniales.

- Fenouane	2.537 ha
- Maalif	2.697 ha
- Tendfelt	7.395 ha
- Djafra-Cheraga	10.156 ha
- Oued-Sefioune	6.126 ha
- Touta	421 ha
- Doui-Tabet	5.517 ha
- Tafrent	7.000 ha
- Oukar-Zebboudj	3.550 ha

- Forêts particulières.

- Doui-Tabet	900 ha
- Tafrent	1.200 ha
- Hounet	1.000 ha

1.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.

- Forêts domaniales.

- Zégla	56.634 ha
- Bou-Yetas	14.564 ha
- Touazizine	12.244 ha
- Zid-el-Moumen	4.888 ha
- Khodida	3.996 ha
- Beni-Mathar	9.600 ha
- Ain-el-Hadjar	3.387 ha
- Toumiet	5.662 ha
- Louza	3.933 ha
- Kounteida	4.261 ha
- Baudens	6.928 ha
- Tenira	9.231 ha
- Guetarnia	10.070 ha
- Takrouma	2.219 ha
- Stamboul	1.219 ha
- Moxi	788 ha
- Khamissi	478 ha
- Bou-Heddair	248 ha
- Eghti	1.246 ha

- Forêts communales.

- Taoutila	5.582 ha
- Telagh	430 ha
- Sidi-Ali-ben-Youb	2.400 ha

- Sidi-Youssef	4.000 ha
- Friguig	400 ha
- Tametiouna	888 ha
- Safsafia	500 ha
- Goubirat	2.500 ha
- Araho	1.200 ha
- <u>Forêts sectionnales.</u>	
- Masser	909 ha
- Tilmouni	898 ha
- Sidi-bou-Yahia	472 ha
- Oued-Riab	370 ha
- Tifiles	1.100 ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saida et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

1.2 Echéancier*

L'échéancier proposé figure dans la notice n° 161 de mars 1989.

2. Le deuxième projet (direction régionale de Frennda).

2.1 Forêts incluses dans le projet.

2.1.1 Wilaya de Saida.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Hassasna	33.665 ha
- Tircine	3.177 ha
- Aioun-el-Branis	5.825 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Hassasna	6.500 ha
- <u>Forêts particulières.</u>	
- Tircine	6.000 ha
- Hassasna	6.000 ha
- Tifrit	2.400 ha
- Tafraoua	2.000 ha
- Souk-el-Barbata	1.800 ha
- Ain-Sultan	1.600 ha
- Aouazalel	1.400 ha

2.1.2 Wilaya de Tiaret.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Tagdempt	4.792 ha
- Ouled-bou-Affan	3.136 ha
- Sdama-Chergui	35.000 ha
- Sdama-Gharbi	47.000 ha

*Les échéanciers ne sont relatifs qu'aux opérations relevant du préaménagement, qu'il soit orthogonal ou non rectiligne.

- Nador	41.894 ha
- Rechaiga	6.986 ha
- <u>Foret communale.</u>	
- Nador	2.200 ha

soit 211.375 ha dont 70.367 ha dans la wilaya de Saida et 141.008 ha dans celle de Tiaret.

2.2 <u>Echéancier.</u>	1992 : 10.000 ha
	1993 : 20.000 ha
	1994 : 30.000 ha
	1995 : 30.000 ha
	1996 : 30.000 ha
	1997 : 30.000 ha
	1998 : 30.000 ha
	1999 : 30.000 ha

3. Le troisième projet (direction régionale d'El-Bayadh).

3.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

3.1.1 Wilaya de Laghouat.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Aflou	15.430 ha
- Ouaren	30.000 ha
- <u>Foret communale.</u>	
- Aflou	23.000 ha
- <u>Reboisements*</u>	20.000 ha

3.1.2 Wilaya d'El-Bayadh.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Djebel Bou-Derga	2.000 ha
- Djebel Oustani	1.800 ha
- Djebel Ksel	5.000 ha
- Djebel Bou-Daoud	2.500 ha
- Djebel Bou-Noughta	1.000 ha
- Reboisements	20.000 ha

3.1.3 Wilaya de Naama.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Ras-Touil-Morghad	8.000 ha
- Djebel Aissa	6.000 ha
- Djebel Mekter	15.000 ha
- Djebel Mzi	5.000 ha
- <u>Reboisements.</u>	20.000 ha

soit 174. 730 ha dont 88.430 ha dans la wilaya de Laghouat, 32.300 ha dans celle d'El-Bayadh et 54.000 ha dans la wilaya de Naama.

*Principalement ceux réalisés dans le cadre du Barrage vert. En l'absence de statistiques précises, les surfaces mentionnées ne représentent qu'un ordre de grandeur très approximatif.

3.2 Echéancier.

1992 :	5.000 ha
1993 :	10.000 ha
1994 :	20.000 ha
1995 :	20.000 ha
1996 :	30.000 ha
1997 :	30.000 ha
1998 :	30.000 ha
1999 :	30.000 ha

4. Le quatrième projet (direction régionale de Sebdo).

4.1 Forêts naturelles et reboisements inclus dans le projet.

4.1.1 Wilaya de Tlemcen.

- Forêts domaniales.

- Djebel Assas	5.305 ha
- Meurbah	5.052 ha
- Zerdeb	2.381 ha
- Sidi-Hamza	1.245 ha
- Ain-es-Souk	1.307 ha
- Titmokren	2.030 ha
- Sebdo	1.588 ha
- Ouled-Nehar	12.000 ha
- El-Khemis	18.977 ha
- Beni-bou-Said	13.286 ha
- Azail	8.989 ha
- Le Kef	1.795 ha
- Hafir	9.872 ha
- Tameksalet	1.892 ha
- Yfri	1.076 ha
- Tlemcen	273 ha
- Zariffet	962 ha
- Oued-Merdja	215 ha
- Bouchouk	352 ha
- Tessera-M'ramet	1.138 ha

- Forêts communales.

- Oued-Chouly	3.070 ha
- Yfri	12.000 ha
- Beni-Smir	10.000 ha
- Ain-Ghoraba	291 ha
- <u>Reboisements.</u>	10.000 ha

4.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.

- Forêts domaniales.

- Djebel-Ouargla	7.217 ha
- Djebel-Takfart	5.607 ha
- Slissen	38.580 ha

soit 176.294 ha dont 125.096 ha dans la wilaya de Tlemcen et 51.404 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

4.2 Echéancier.

1993 :	5.000 ha
1994 :	10.000 ha
1995 :	20.000 ha
1996 :	20.000 ha
1997 :	30.000 ha
1998 :	30.000 ha
1999 :	30.000 ha
2000 :	30.000 ha

5. Récapitulation des superficies concernées.

- Direction régionale de Telagh	:	221.744 ha
- Direction régionale de Frenda	:	211.375 ha
- Direction régionale d'El-Bayadh	:	174.730 ha
- Direction régionale de Sebdou	:	176.294 ha
		soit au total 784.143 ha

Nota.

- Avant toute concrétisation de ces propositions, les superficies forestières mentionnées, comme leur localisation administrative, devront être confirmées par les services locaux de gestion.
- Les territoires forestiers compris dans ces quatre projets seront individualisés en fonction de la technique de préaménagement à y appliquer.
- Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh) accusant un important retard, il paraît indispensable d'insister sur la nécessité - avant toute nouvelle intervention- d'établir un bilan des réalisations effectuées entre les années 1986 et 1991 (cf la note du 18 juin 1991 de M. le directeur général de l'A.N.F).
- Le réseau primaire de la forêt de Hassasna - de nature orthogonal - sera assis sur la base de repères topographiques localisés à partir du prolongement des lignes ouvertes dans les forêts de Lalla-Setti et de Faid-Larbi.
- Le bilan des réalisations effectuées dans le cadre du Barrage vert devra être établi avec une vision sylvicole afin de faire apparaître les correctifs éventuels qui autoriseront de

- meilleures performances sur les plans écologique et économique.
- La vocation de production des forêts algériennes a été nettement affirmée dès 1872 par l'illustre aménagiste français Tassy. Le projet proposé ici vise principalement à conforter une nouvelle fois cet objectif majeur mais perdu de vue par la plupart des éléments constituant l'encadrement de notre corporation.

Références.

1. M.Tassy Rapport adressé à M. le gouverneur de l'Algérie. Typographie A. Hennuyer. Paris. 54 p.
1872
2. P.Boudy Economie forestière nord-africaine. Tome quatrième: Description forestière de l'Algérie et de la Tunisie. Editions Larose. Paris. 483 p.
1955
3. S.Grim Le préaménagement forestier. Volume I: Théorie. 182 p (non édité).
1989
4. I.N.C Carte d'Algérie. Edition primaire. Feuille Daoud: 8 cartes au 1/25.000 .
1990
5. S.Grim Essai d'un bilan des réalisations liées au projet d'extension du préaménagement à une grande partie de la pineraie oranaise en prévision du programme 1991. N.F.B , n° 218, 9 p .
1991
6. " Proposition en vue de la constitution d'un projet de développement dans le domaine forestier avec l'aide d'institutions internationales. Le Barrage vert: bilan et réajustements technico-économiques. N.F.B , n° 222, 5 p.
1991
7. " Proposition en vue de la constitution de deux grands projets de préaménagement couvrant approximativement 400.000 ha dans la région oranaise. N.F.B , n° 223, 5 p.
1991
8. " Proposition en vue de la constitution de trois projets de préaménagement couvrant approximativement 600.000 ha dans la région oranaise. N.F.B , n° 224, 6 p.
1991